



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'INALCO,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 102 du 15/10/2019 parue au BOESR n° 30 du 25/07/2019, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2024;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 15/12/2023 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4244, en Langue et culture chinoises, de la composante *non renseigné* est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ARSLANGUL	ARNAUD	MCF	15
M.	DURAND-DASTÈS	VINCENT	PR	15
Mme	GRANTE	JING	MCF	15
Mme	LEGEAY-GUILLON	CATHERINE	AGREGE	2
M.	LUO	XIAOLIANG	MCF	15
Mme	SRIDI	AMELIE	MCF	15
Mme	YU	XINYUE	MCF	15

Article 3 : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 11/03/2024

Président

Jean-François HUCHET

